



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

QUALITE DE L'AIR

Mise en place des mesures dans le cadre de l'épisode de pollution niveau orange, mercredi 26 juin à partir de 7h30.

Considérant l'épisode de pollution en cours sur le bassin annécien, la Ville activera la circulation différenciée en centre-ville (intérieur de la rocade) à partir du mercredi 26 juin, 7h30, pour une durée pour le moment indéterminée.

Ainsi, pour circuler à l'intérieur de la zone de circulation différenciée, vous devez impérativement disposer d'un véhicule doté d'une vignette Crit'Air 0,1,2, ou 3. Il en est de même pour accéder à un parking municipal. Le certificat concerne tous les véhicules routiers à moteur : deux roues, trois roues, quatre roues, véhicules particuliers, utilitaires, poids lourds, bus et autocars.

Il est donc conseillé aux véhicules Crit'Air 4 et 5 de rester stationnés et de ne pas se déplacer.

Les jours de circulation différenciée, la SIBRA met en place le ticket à 1€ valable toute la journée sur toutes les lignes comme à chaque épisode de pollution.

- **Comment se procurer une vignette Crit'Air**

Rendez-vous sur le site www.certificat-air.gouv.fr muni de votre carte grise.

La vignette Crit'Air est un dispositif national. Elle coûte 3,62€. Ce prix couvre uniquement les frais de fabrication, de gestion, et d'envoi. Il ne s'agit pas d'une taxe et il n'y a aucune recette pour le budget de l'Etat.

Merci pour votre participation active.

